

Arrêté n° 2024-DAJA-19

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-41 en date du 7 juillet 2023 modifié par l'arrêté n° 2023-DAJA-75 du 8 novembre 2023, fixant les modalités d'organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-107 du 6 juillet 2021 accordant délégation de signature à Madame Muriel Hoyaux, Directrice du Pôle communication ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2021-DAJA-107 du 6 juillet 2021 accordant délégation de signature à Madame Muriel Hoyaux, Directrice du Pôle communication, est complété comme suit :

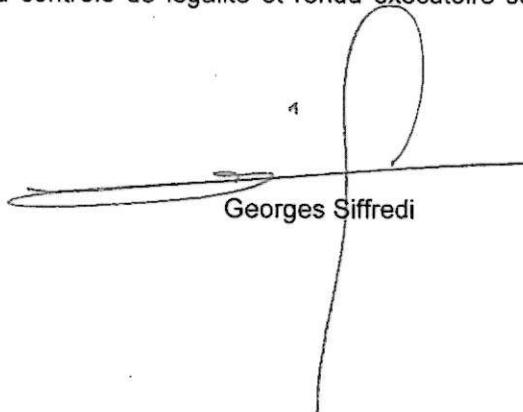
Service Communication

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Muriel Hoyaux, Directrice du Pôle communication, délégation de signature est accordée à **Madame Sophie Bresson-Maloiseaux**, Cheffe du service communication, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions ou correspondances, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 10 000 € hors taxes.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire selon les modalités de publication en vigueur.

4



Georges Siffredi

1505 M101 + 1

Pour Ampliation

Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20240614-2024-DAJA-19-AI
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024



Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



www.hauts-de-seine.fr



Nous rendre visite

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre